

Repyramidage ITRF : promotions supplémentaires (2022-2026)

Après des négociations entamées en juin 2021 auxquelles a participé la CGT, le décret, les arrêtés et la circulaire fixant les modalités de sélection et le contingentement du re-pyramidage ITRF sont parus les 26 et 27 avril 2022. Cela ouvre la voie à 4650 possibilités de promotions de corps supplémentaires pour les ITRF de 2022 à 2026. Sur cinq ans, il y aura 100 possibilités de promotions supplémentaires pour passer IGR, 600 pour passer IGE, 1450 pour passer ASI, 2500 pour passer TECH.

Tous les personnels ITRF ne sont pas concernés...

Ces promotions supplémentaires ne concernent que les personnels recherche qui



« concourent au développement de la recherche ou les emplois scientifiques d'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche » donc potentiellement toutes les BAP (si le service est en lien avec la recherche) ou des emplois des BAP A, B, C, D, E et F dans des fonctions d'appui à l'enseignement. Ces promotions viennent s'ajouter au volume annuel.

Toutefois, ces augmentations de promotions laisseront plus de place pour les promotions des personnels des EPLE dans les modalités classiques.

Pour les examens professionnels, ce type de promotion se fera sur un poste précis, la mobilité géographique sera imposée aux personnels des EPLE.

Cette année, il y aura une deuxième période d'inscription jusqu'au 16 juillet sur le site WEBITRF.



Bonnes vacances à toutes et tous

Augmentation des contingents jusqu'en 2026

Possibilités de promotions supplémentaires par corps de 2022 à 2026.

Corps d'avancement	2022	2023	2024	2025	2026	Voie de recrutement	Conditions d'ancienneté de services publics effectifs dans le corps immédiatement inférieur (au 1er janvier de l'année)
IGR	34	33	33			Liste d'aptitude exceptionnelle après sélection par un comité de sélection	7 ans
IGE	150	150	100	100	100	Liste d'aptitude exceptionnelle après sélection par un comité de sélection	5 ans
ASI	362	362	242	242	242	Examen professionnel par BAP et emploi type	4 ans
TECH	500	500	500	500	500	Liste d'aptitude exceptionnelle	4 ans

Repyramidage ITRF : liens

[Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022](#) « créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ».

Listes aptitudes IGR et IGE : [Arrêté du 26 avril 2022](#) « fixant les modalités de sélection professionnelle précédant l'inscription sur la liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche et ingénieurs d'études »

Examens pros ASI : [Arrêté du 26 avril 2022](#) « fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs »

Nombre de promotions : [Arrêté du 26 avril 2022](#) « fixant le contingentement au titre des années 2022 à 2026 des recrutements complémentaires pour l'accès aux corps des ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs et techniciens de recherche et de formation »

Textes publiés au journal officiel : JORF n°0098 du 27 avril 2022

[Circulaire du 27 avril 2022](#) relative aux modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation.

La CGT Educ'action revendique

- ✓ l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 400€ pour tous et toutes ;
- ✓ l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation ;
- ✓ le renforcement de la gestion collective des carrières (les CAP) pour éviter isolement et concurrence des agent-es ;
- ✓ un plan massif de résorption de la précarité avec la titularisation des contractuel·les comme fonctionnaires.